

des conditions du Traité dont il est question.
On l'attendoit à cet effet.

III. Le Grand Maître de *Malthe* persistant dans la résolution de ne point admettre dans son Île la visite ecclésiastique, que le Roi a ordonné qui se fit du Spirituel & du Temporel de l'Evêché de *Malthe*, Sa Majesté a suspendu toute sorte de commerce entre ses Royaumes, les Etats *degli Presidii* de *Toscane*, & l'Île de *Malthe*. Elle a défendu en même-tems à tous ses sujets de livrer les moindres denrées aux habitans de *Malthe*, & a fait séquestrer les effets que les mêmes habitans possèdent dans le Royaume des *Deux-Sicules*, pareillement les biens appartenans à l'Evêque de *Malthe* & aux Commanderies, dont les Commandeurs ne sont pas à présent en résidence. Tous les ordres sont envoyés en conséquence. En même-tems il a été insinué aux Ministres & Consuls d'ôter de leurs Hôtels les Armes de la Religion & de se démettre de leur caractère public, & on leur a déclaré qu'ils ne seroient plus considérés que comme de simples particuliers.

C'est-là une rupture bien ouverte. Conséquemment le Bailly d'Ougnas & le Bailly Marully, Ministres de *Malthe*, ont absolument cessé de paroître à la Cour.

IV. La circonstance de la peste, si fréquente dans le *Levant*, avoit fait cesser la correspondance de Lettres qui avoit été établie entre le Royaume des *Deux-Sicules* & *Constantinople*, par la voye de *Raguse*. Le Roi, toujours attentif à procurer au Commerce en général toutes les facilités possibles, vient de rétablir cette correspondance, dont l'interruption génoit considérablement celui qui se faisoit en particulier avec cette Capitale de l'Empire Ottoman. Le Cou-